

Mercredi
18 Janvier
2023



FIAP Jean Monnet
30 rue Cabanis
75014 PARIS

PARIS (75)



Journée Régionale d'information

L'évaluation avec QUALISSIAD et
le Ségur du Numérique en Santé



Public concerné :
SSIAD tout statut juridique

- ▶ Tout acteur du maintien à domicile
- ▶ Administrateurs, Directeurs
- ▶ IDEC
- ▶ Personnel en situation de Direction

Union Nationale des Associations et Services de Soins Infirmiers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture des Hautes-Pyrénées sous le N° 0653005547

Organisme de formation enregistré sous le n° 73 65 00341 65
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



www.unassi.fr



Le référentiel développé par la HAS est aujourd'hui commun à tous les ESSMS.

Pour faciliter l'auto-évaluation des SSIAD et préparer l'évaluation par un organisme accrédité, l'UNASSI, tout en intégrant le référentiel de la HAS, a créé le guide QUALISSIAD, outil de pilotage et management de la qualité.

- ▶ Présentation de QUALISSIAD
- ▶ Ségur du Numérique en Santé



Programme :

08h30 Accueil
09h00 **Début des travaux**
12h00 Déjeuner
14h00 **Reprise des travaux**
17h00 Fin de la journée



*Journées animées par Mr Olivier DUPILLE
en partenariat avec ARCHE MC2 et avec
la participation de l'Agence du
Numérique en Santé*



Programme détaillé
disponible sur www.unassi.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à l'Unassi
Journée régionale de l'Unassi
PARIS - 18 Janvier 2023

Nom de la structure :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Tel : Mail :

Participants : (Merci d' écrire lisiblement)

Nom	Prénom	Fonction

Tarifs :

Les tarifs incluent le déjeuner.

Tarif adhérent : 150 € par participant N° adhérent :

Tarif non-adhérent : 200 € par participant

A partir de 3 participants du même service : remise de 20 %

Prix à régler : Nbre de participants : x € = €

Règlement par :

- Chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI
- Virement bancaire sur compte Unassi :
IBAN FR76 1690 6010 0741 0064 6940 479 - BIC AGRIFRPP869
- Chorus : n° Siret
- Mandat administratif : N° : du

Le :

Signature : ("Bon pour accord")

Bulletin à retourner à l'UNASSI

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être adressée à l'Unassi par écrit au moins 15 jours avant la date de l'événement.
A moins de 15 jours, le prix de la journée sera dû.